



#### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Ello communications SA reprend la gestion commerciale et administrative du téléseuil de La Neuveville

*Durant les 2 dernières années, le téléseuil communal a été entièrement rénové afin d'apporter aux citoyens de La Neuveville des prestations Internet, télévision et téléphonie performantes et de qualité. Dans le but de continuer à proposer le meilleur service, la Commune de La Neuveville a conclu un accord avec la société ello communications SA afin de lui transférer la gestion des abonnés du téléseuil communal.*

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, ello communications SA reprend l'entière responsabilité de la facturation, des offres et de la relation avec les abonnés. La commune reste, quant-à-elle, propriétaire des infrastructures techniques du téléseuil et en assurera les développements futurs.

Ello communications SA, anciennement connue sous le nom de Vidéo 2000, a son siège à Neuchâtel et gère actuellement près de 30'000 clients. Elle a été identifiée par les autorités communales comme étant le partenaire le plus adapté au contexte local et de proximité. C'est un partenaire important de la Commune depuis plus de 20 ans. Elle a notamment exécuté le mandat de la rénovation de l'infrastructure et assume depuis des années l'exploitation et la maintenance du téléseuil.

Si vous êtes actuellement abonnés au téléseuil, les conditions et les tarifs restent inchangés pour cette année 2022. Vous recevrez un courrier de bienvenue d'ello communications SA au début du mois d'avril vous donnant davantage d'informations. Que ce soit un problème technique, une demande administrative ou un conseil personnalisé, ello est dès maintenant à votre entière disposition.

- **ello service clients** au 032 729 98 78 ou [info@ello.ch](mailto:info@ello.ch) : **lundi-vendredi 8h à 18h et samedi 9h à 13h**
- **ello Shop, Rue du Seyon 30 à Neuchâtel** : **lundi-vendredi 9h à 18h30 et samedi 9h à 17h**

Si vous souhaitez devenir client, vous pouvez contacter ello au 032 729 98 38 dès maintenant afin de bénéficier d'un conseil personnalisé concernant les offres disponibles actuellement.

Votre Conseil municipal

#### LES INFOS DU MUNICIPAL 25 FÉVRIER 2022

#### LEVÉE DES MESURES COVID-19 PAR LE CONSEIL FEDERAL APPLICATION AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Lors de sa séance du 16 février dernier, le Conseil fédéral a levé la majorité des mesures nationales de lutte contre la pandémie de COVID-19. Suite à ces décisions, le Conseil municipal a décidé, de suite, de mettre fin au télétravail pour l'ensemble du personnel communal. Les collaborateurs et collaboratrices se sont réjouis de retrouver leur place de travail et de retrouver un contact optimal avec les usagers du service public.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

#### SERVICE DES EAUX TLN

Le Syndicat des eaux de Twann-Tüscherz, Ligerz, La Neuveville a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 à partir des approvisionnements en eau des 3 communes et de l'alimentation conjointe en eau de Twann, Ligerz et La Neuveville.

Pour répondre au futur à ces exigences, nous cherchons pour tout de suite ou date à convenir un/e:

#### MONTEUR POUR LE RÉSEAU D'EAU (H/F) à 100%

##### Mission :

- Contrôle et effectuer les travaux de maintenance des installations des réseaux, conduites, vannes et hydrantes
- Surveillance et entretien des installations techniques (conduites, réservoirs, stations de pompage, sources et installations de mesure)
- Après formation, participation au service de piquet selon planning annuel

##### Profil

- Être au bénéfice d'un CFC d'installateur sanitaire et /ou bénéfice d'un titre équivalent
- Capacité à travailler indépendamment et avoir le sens des responsabilités
- Après 4 ans de collaboration, s'engager à suivre une formation en vue d'obtenir un Brevet fédéral en tuyauterie et par la suite un Brevet fédéral de fontainier
- Être en possession d'un permis de conduire cat. B
- Bilingue FR/ALL ou disposé(e) à se familiariser avec l'autre langue

##### Nous offrons

- Un emploi stable, intéressant et varié
- Des conditions d'emploi avancées
- La formation au Brevet fédéral de tuyauterie
- La formation au Brevet fédéral de fontainier
- Des infrastructures modernes
- Des outils de travail performant et en constante évolution

Est-ce que vous êtes intéressé/e ? M. Thomas Scholer, responsable fontainier au Service des eaux TLN, répond volontiers à vos questions. (Mobile : 079 122 06 06).

Envoyez-nous votre dossier de candidature par écrit **jusqu'au lundi 7 mars 2022** à : Service des eaux TLN, Dorfgrasse 22, 2514 Ligerz ou par courriel à [info@tln-aqua.ch](mailto:info@tln-aqua.ch)

#### LE MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE A BESOIN DE VOUS !

Le Musée organise une nouvelle exposition temporaire sur les pensionnats et les pensions de La Neuveville entre les 18<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> siècles !

Si vous avez des documents (correspondance, annonces, souvenirs, photographies, etc.) ou même des objets inhérents à cette passionnante thématique, n'hésitez pas à prendre contact.

Nous nous réjouissons de vos nouvelles

**UN GRAND MERCI D'AVANCE**

[musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

ou tél. 032 338 19 25



078 400 34 35 @caj\_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : [www.lecaj.ch](http://www.lecaj.ch)

#### Ouvertures en soirée

Vendredis 4, 11, 18 et 25 mars  
Samedis 12 et 26 mars de 19h à 23h

#### PROCHAINES ACTIVITÉS

Propositions d'activités bienvenues !  
Les animateurs du CAJ sont à dispo pour organiser une activité ou une sortie si vous avez des idées prenez contact avec le CAJ !

#### Samedi 5 mars : CAJSNOW

Sortie ski/snowboard à Grindelwald  
Prix : 45.- (Transport + abo)  
Pour les jeunes de 13 à 18 ans

#### ! Toutes personnes bienvenues !

CAR de 50 places passe par le Plateau  
Départ 7h30 retour 19h  
Prix : 85.- adultes, 65.- moins de 16 ans  
(transport + abo de ski)

Pour infos et réservations (sauf CAJ)  
Contactez le 079 751 20 20 (MiniBusTour)

#### Vendredi 11 mars : repas du soir au CAJ

Proposition de repas et aide à la préparation bienvenues

#### Prestations sur demande ou sur RDV

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle.  
Aide aux démarches de recherches de stages et apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.

#### Chagrin d'amour?

Conseils + aide 147 de Pro Juventute  
est toujours là pour toi!



Petits ou gros  
soucis?

Téléphone n° 147

SMS au 147  
[www.147.ch](http://www.147.ch)





## Avis de construction

**Requérants** : M. et Mme Samuel et Alba Flückiger, rue du Collège 13, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet** : Sunier Menuiserie Sàrl, chemin des Auges 10, 2518 Nods

**Projet** : Rénovation et assainissement de l'immeuble, réfection de la toiture, isolation sur poutraison, remplacement des fenêtres, aménagement des combles, remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellet, nouvelle peinture des façades et des volets, à la rue du Collège 13, sur la parcelle no 302, ban de La Neuveville.

**Zone** : Plan de quartier "Vieille Ville"

**Dimensions** : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 18 février 2022 au 21 mars 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 18 février 2022  
Municipalité de La Neuveville

**PRO SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.**

Soutenez-nous.

www.prosenectute.ch  
Compte postal 87-500301-3  
IBAN CH93 0900 0000 8750 0301 3

Après une chute, Johanna S., 81 ans, s'est retrouvée dépendante des décisions des autres.

**ligue contre le cancer**

**Le cancer se fiche de savoir qui tu es. Mais nous, non.**

C'est pourquoi nous aidons les personnes atteintes et leurs proches à vivre avec le cancer: nous les informons, soutenons et accompagnons.

à côté aussi à côté

En savoir plus: [liguecancer.ch](http://liguecancer.ch)



## Nouvelles de l'administration

## Développement de l'offre de dépistage cantonale et déploiement dans les régions

**Le canton de Berne réorganise son offre de dépistage suite à la suppression de la quarantaine-contact décidée aujourd'hui par le Conseil fédéral. Compte tenu de la situation épidémiologique et de la forte propagation du variant Omicron, il faut que les possibilités de test dans les régions bénéficient à l'ensemble de la population plutôt que d'être restreintes à des dépistages ponctuels dans les écoles. C'est pourquoi, à partir du lundi 7 janvier 2022, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) va redéployer dans les régions du canton le dispositif de test en cas de flambée qu'elle avait mis en place pour les écoles.**

Les premiers centres de dépistage régionaux, sur les quelque 25 qui seront proposés au total dans les communes, entreront en service le lundi 7 février 2022. Les personnes présentant des symptômes du COVID-19 ou une suspicion d'infection auront la possibilité de se faire tester dans les communes suivantes :

Anet (Ins)  
Fraubrunnen  
Kaufdorf  
Laupen  
Lützelflüh  
Meiringen  
Niederbipp  
Spiez  
Wohlen b. Bern  
Zweisimmen

La DSSI annoncera l'ouverture des autres centres en début de semaine prochaine. La liste complète et actualisée des lieux de tests est disponible sur : [www.be.ch/tests-a-berne](http://www.be.ch/tests-a-berne)

## Fin des tests en cas de flambée dans les écoles

Comme les possibilités de dépistage sont redéployées dans les régions, c'est l'ensemble de la population qui pourra se faire tester plus facilement, et non plus uniquement les élèves, le corps enseignant et le personnel des écoles. Les élèves qui présentent des symptômes de la maladie ou une suspicion d'infection devront se rendre dans l'un des nouveaux centres de dépistage régionaux ou des plus de 120 autres lieux de test du canton pour se faire tester pour le coronavirus. En fonction de leur âge, ils devront être accompagnés de leurs parents ou des titulaires de l'autorité parentale. Les tests répétés dans les écoles restent possibles dans le cadre des directives de la Confédération.

Le dispositif de tests en cas de flambée dans les écoles de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II sera déployé pour la dernière fois le vendredi 4 février 2022. Les équipes mobiles de ce dispositif seront ensuite affectées aux offres de dépistage dans les communes.

## Essais pilotes réussis

Les essais pilotes réalisés par la DSSI, notamment à Reconvilier et Zweisimmen, ont montré que la population avait recours aux offres de dépistage proposées dans les régions et que celles-ci contribuaient grandement à endiguer le COVID-19. Comme les possibilités de test sont plus nombreuses, les personnes symptomatiques et asymptomatiques peuvent savoir plus rapidement si elles sont positives ou non au coronavirus, se placer plus vite en isolement si elles sont positives et ainsi protéger l'ensemble de la population. Cela est d'autant plus important après la suppression de la quarantaine-contact. Si le résultat du test est négatif, l'isolement peut être levé immédiatement. Quant aux élèves des écoles qui effectuent des tests répétés avec le partenaire « Together we Test », ils doivent également se placer en isolement dès qu'ils ont été testés positifs.

## Ne pas lever l'isolement trop tôt

Le Service du médecin cantonal (SMC) rappelle qu'en cas de test positif pour le COVID-19, l'isolement doit durer au minimum cinq jours. Le SMC accepte que la durée d'isolement commence rétroactivement au plus tôt deux jours avant l'obtention du résultat du test. Un isolement dure donc au minimum trois jours à compter de l'apparition des symptômes et il peut être levé uniquement si la personne concernée n'a pas présenté de symptômes depuis au moins 48h.

## Oui au crédit pour le projet de numérisation des services de sauvetage du canton de Berne

**La Commission des finances propose au Grand Conseil d'approuver un crédit de 5,25 millions de francs pour la numérisation dans le domaine des interventions des services de sauvetage. Elle est en outre favorable à tous les crédits supplémentaires pour les comptes annuels 2021. Le Grand Conseil se penchera sur les affaires examinées par la CFin lors de la session de printemps 2022.**

La Commission des finances (CFin) recommande à l'unanimité au Grand Conseil d'approuver un crédit de 5,25 millions de francs destiné au projet « Système de protocole électronique des services de sauvetage du canton de Berne » pour la période 2021-2026. Le crédit se compose de dépenses uniques de 3,2 millions de francs pour la mise à disposition du système ainsi que de dépenses périodiques pour la première phase d'exploitation. A l'heure actuelle, les interventions des services de sauvetage dans le canton de Berne sont essentiellement consignées sur papier. Ces informations sont ensuite saisies manuellement dans divers systèmes informatiques. Un système informatique central permettra de rendre les processus plus efficaces, d'améliorer la gestion de la qualité pour les patientes et les patients et, globalement, d'optimiser les services de sauvetage dans le canton de Berne.

**Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence



### HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

	Février	Mars
Lundis	28	7, 14, 21, 28
Lundis		19
Samedi		

8.00 h - 12.00 h  
8.00 h - 12.00 h  
8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**



### HISSEZ HO!!

Le comité de la fête villageoise a le plaisir de vous annoncer que la fête aura lieu en 2022 dans le village de Nods sur le thème "PIRATES".

Parez à virer les **26, 27 et 28 août** avec les sociétés et entreprises du Plateau de Diesse jusqu'à pas d'heures... Branle-bas de combat!

Contact : [fete-villageoise@nods.ch](mailto:fete-villageoise@nods.ch)

### Avis de construction

**Requérante** : Josiane Richard, Place du Village 8, 2518 Nods

**Auteur du projet** : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconviiler

**Projet** : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure, en façade Nord-Est, sur RF 2382 du ban de Nods, Placé du Village 8, 2518 Nods

**Zone** : Village ancien

**Dérogation** : Aucune

**Dimensions** : suivant plans

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 18.02.2022 / stv - FOD 18.02.2022

**Administration communale**

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

### COMMUNE DE NODS

Afin de soutenir les collaborateurs des Travaux publics, la Commune de Nods recherche un(e)

#### Auxiliaire pour la Déchetterie

**Jour de travail** : samedi matin (une semaine sur deux de 8h00 à 12h00)

#### Description du poste

Accueillir et informer les usagers sur le fonctionnement de la déchetterie et la répartition de chaque catégorie de déchets afin qu'ils soient déposés dans les bennes appropriées.

#### Profil recherché :

Bon sens du contact,  
Autonomie,  
Discrétion.

**Entrée en service** : 1<sup>er</sup> avril 2022

**Traitement** : Fr. 30.00/h

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86 (de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30).

Les candidatures sont à adresser à l'Administration communale, mention "Auxiliaire pour la déchetterie", Place du Village 5, 2518 Nods ou par e-mail à [commune@nods.ch](mailto:commune@nods.ch) jusqu'au 17 mars 2022.

### VOTATIONS DU 27 MARS 2022 COMPOSITION DES BUREAUX

#### Bureau de vote :

**Présidence** : Romain Sunier  
**Membres** : Chantal Evard  
Viviane Stauffer

#### Bureau de dépouillement :

**Présidence** :  
**Membres** : Chantal Evard  
Viviane Stauffer  
Gladys Bourquin  
Daniel Evard  
Délia Amstutz  
Danièle Conrad

**Membres suppléants** : Francis Conrad  
Stéphane Rebetez

Administration  
Ana Santos et  
Claudine Leisi

**CONSEIL COMMUNAL**

### ECHOS DU CONSEIL COMMUNAL

Afin d'informer les citoyennes et citoyens sur les décisions prises par votre exécutif, les "Echos du Conseil communal" sont régulièrement affichés au panneau officiel à l'ouest de l'entrée de l'administration communale.

Ce compte-rendu vous informe des principales décisions prises et d'informations diverses.

Conseil communal

### COLLECTE DE DÉCHETS

La Commune de Nods a collecté en 2021 :

**1'688 KG de bouteilles à boissons en PET**  
(quelques 61'274 bouteilles ont été recyclées).

et

**2'681 KG de vêtements usagés**

Nous tenons à remercier et à féliciter la population de Nods pour leur engagement pour la protection active de l'environnement.

### SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE DIESSÉ Recherche d'un membre

Suite aux récentes modifications au sein du Conseil communal de Nods nous sommes à la recherche d'un membre pour le Syndicat d'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED).

Si vous êtes intéressé(e) faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt, d'ici au vendredi 11 mars 2022. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

**CONSEIL COMMUNAL**

### ORDONNANCE SUR LES TAXES ET TARIFS EN RAPPORT AVEC LA GESTION DES PÂTURAGES

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance du 22 février 2022, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance susmentionnée qui entre en vigueur au 01.03.2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration communale ou sur le site internet dans la rubrique "règlements".

#### Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

### ORDONNANCE COMPLÉTANT LE DROIT CANTONAL EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES ET CONCERNANT LA COMMUNICATION SUR INTERNET D'INFORMATIONS À CARACTÈRE PUBLIC

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance du 22 février 2022, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance susmentionnée qui entre en vigueur au 01.03.2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration communale ou sur le site internet dans la rubrique "règlements".

#### Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale



**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2022, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	15.04.2022		Vendredi Saint
Lundi	18.04.2022		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 1<sup>er</sup> trimestre 2022****Stationnements**

**Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45  
**Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15  
**Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

5 mars, 19 mars

L'administration communale

**PROCÉDURE ÉLECTRONIQUE D'OCTROI  
DU PERMIS DE CONSTRUIRE  
DÈS LE 1<sup>er</sup> MARS 2022**

Les modifications adoptées en décembre 2020 par le Grand Conseil, qui sont apportées à la loi sur les constructions et au décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire et qui sont requises par l'introduction des procédures électroniques du permis de construire et d'édiction des plans, entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022, en même temps que la modification de l'ordonnance sur les constructions.

La demande de permis de construire doit être remplie de manière électronique dès le 1<sup>er</sup> mars 2022, sur la plateforme eBau, et ne peut plus être déposée au moyen des formulaires officiels.

Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site internet de la commune sous le service "permis de construire"

Pour toutes questions, merci de vous adresser à l'administration communale.

Le Conseil communal

**SURFACES AGRICOLES A LOUER  
A DIESSE ET À LAMBOING**

La commune met en location **dès le 1<sup>er</sup> avril 2022:**  
**une bande de terrain agricole de la parcelle no 2195 du ban de Diesse, "Place de concours", d'une surface de 85 ares,**

**le terrain agricole de la parcelle no 2022 du ban de Lamboing, "Sur la Chaux", d'une surface de 60.58 ares**

Toute personne peut manifester son intérêt, par écrit ou par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch), jusqu'au mardi 15 mars 2022.

L'administration communale

**Avis de construction**

**Requérants :** Mme et M. Bozena et Thierry Paroz, Ankerweg 4, 2563 Ipsach Auteur du projet : Hohl + Partner Architekten, Buchenweg 3, 2563 Ipsach

**Propriétaires fonciers :** Mme et M. Bozena et Thierry Paroz, Ipsach

**Projet :** Construction d'une villa individuelle, parcelle no 2753, Ch. des Saigneules 21, Village de Prêles

**Zone :** H1

**Dérogation :** à l'art. 38 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 février au 13 mars 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 18 février 2022

Secrétariat communal

**ELECTIONS CANTONALES  
DIMANCHE 27.03.2022**

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 27 mars au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

**ATTENTION :**

**1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

**2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.**

**Présidence :** M. Gilbert Racine

**Administration :** Mme Christine Grandjean

**Bureau de vote** **Dimanche 27 mars 2022 de 09h45 à 12h00**

**Membres :** Mme Fabienne Imer  
Mme Isabelle Henry

**Membre suppléant :** M. Romain Gauchat

**Bureau de dépouillement** **Dimanche 27 mars 2022 dès 09h00**

**Membres :** Mme Jacqueline Bolliger  
M. René Bourquin  
M. Yves Bolliger  
Mme Magali Clerc

**Dimanche 27 mars 2022 dès 09h45**

Mme Damara Röthlisberger  
Mme Claudia Bärtschi  
Mme Henriette Insom  
M. Romain Hermann

**Membres suppléant(e)s**

M. Etienne Immer  
Mme Anita Hirschi  
Mme Marie-Claude Hochstrasser

L'administration communale

**DÉCHETTERIES VERTES  
DÉCHETS NON-COMPOSTABLES**

Pour rappel, les déchetteries vertes peuvent recevoir, **pour les détenteurs des vignettes vertes**, uniquement les déchets suivants :

**branches, déchets de jardin, gazon, épiluchures.**

Nous vous remercions de vous conformer à ces prescriptions.

L'administration communale



Atelier de taille  
d'arbres fruitiers et ornementaux

**Samedi 12 mars 2022 de 9h-15h**

(en cas de mauvais temps, le cours est reporté au 26.03.2022)

**But du cours :** Connaissances morphologiques, techniques de coupe et sécurité. 3h de théorie et de démonstration le matin et 2h de pratique l'après-midi.

**Animateur :** M. Denis Matthey.

**Lieu :** Lieu du cours à définir.

**Matériel :** Sécateur, scie, gants, vêtements de circonstance.

**Prix :** Frs. 50.-/personne – collation prévue à midi.

**Assurance :** RC privée et accident à charge de chaque participant, le GAD décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dégâts.

**Inscription :** Jusqu'au 5 mars chez Magalie Sprunger. 079 661 36 48

**Paiement :** Groupe Animation Diesse, 2517 Diesse CH34 8005 1000 0025 4770 2

Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Le GAD vous souhaite de passer un agréable moment lors de cet atelier !

Le site internet du GAD  
vous renseignera en cas de météo incertaine  
<http://gaddiesse.wixsite.com/accueil>

## MA FILLE NE QUITTE PLUS SON ÉCRAN !

Nous sommes là pour  
vous aider !

**APPELEZ-NOUS !**  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)



ADDICTION | SUISSE



Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Le Conseil communal

## Report de l'Assemblée communale du 29 mars 2022

En raison du manque d'objets figurants à l'Assemblée communale, le Conseil communal, dans sa séance du 21 février 2022, a décidé de reporter l'Assemblée, prévue le 29 mars prochain, au 23 juin 2022.

Prêles, le 25 février 2022

L'administration communale



## Nouvelles de l'administration

### Contrôle des denrées alimentaires un échantillon sur dix contesté en 2021

**Le Laboratoire cantonal a inspecté l'an dernier 5800 entreprises d'alimentation. Sur les 9000 échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable analysés, quelque 900 ont été contestés. Des manquements importants ont été constatés dans 2% des entreprises contrôlées.**

Les laboratoires de chimie des écoles sous la loupe  
Le nombre d'entreprises, d'échantillons de denrées alimentaires et d'échantillons d'eau potable contrôlés en 2021 est comparable à celui de 2020, mais un peu inférieur aux chiffres antérieurs à la pandémie. Cela s'explique par la fermeture prolongée des restaurants début 2021, a déclaré le chimiste cantonal Otmar Deflorin. Les contrôleuses et les contrôleurs du Laboratoire cantonal ont contesté un échantillon sur dix pour cause de non-respect des normes d'hygiène, d'altération ou de danger pour la santé. Des manquements mineurs ont été constatés dans un peu plus de la moitié des entreprises. La sécurité des denrées alimentaires présentait des manquements importants dans 136 entreprises (2%), ce qui a entraîné des mesures généralement drastiques.

Dans les entreprises de production artisanales contrôlées, 2000 échantillons de denrées alimentaires très périssables ont été analysés (p. ex. aliments pré-cuits, pâtisseries, canapés). Sur ce total, 580 (29%) ont donné matière à contestation, le plus souvent parce que leur traitement n'avait pas été conforme aux règles d'hygiène ou parce qu'ils avaient été stockés à des températures trop élevées ou durant une période trop longue.

Les laboratoires de chimie des écoles sous la loupe  
La division Sécurité de l'environnement a inspecté les laboratoires de chimie des écoles dans le cadre d'une campagne nationale. « Les inspections ont montré que beaucoup d'écoles n'ont pas de règlement relatif à l'utilisation des produits chimiques »,

rapporte Otmar Deflorin. Le stockage de ces produits, en particulier, est souvent déficient, avec des cas de conservation dans des emballages à usage alimentaire. Les écoles ont été invitées à annoncer une personne de contact pour les produits chimiques, à éliminer les produits chimiques périmés ou interdits et à ne conserver que les stocks strictement nécessaires. Pour aider les établissements scolaires à gérer leurs produits chimiques, chemsuisse, l'association qui regroupe les services cantonaux des produits chimiques, a élaboré un guide à leur intention intitulé "Utilisation en toute sécurité des produits chimiques, des microorganismes et des sources de rayonnement dans les écoles".

### Du restaurant à la ferme : le Laboratoire cantonal effectue des contrôles partout où l'on manipule des denrées alimentaires

Le Laboratoire cantonal contrôle le respect des législations sur les denrées alimentaires, l'agriculture, la protection de l'environnement, les produits chimiques et la protection contre les rayonnements. À cet effet, il procède à des prélèvements d'échantillons ciblés. Dans le cas des denrées alimentaires, cela signifie que le personnel du Laboratoire cantonal contrôle régulièrement les entreprises qui travaillent avec ces produits. Cela concerne par exemple les restaurants, les fromageries, les boucheries, les boulangeries-pâtisseries, les sociétés d'approvisionnement en eau potable ou encore les exploitations agricoles. Lors des inspections, qui ne sont pas annoncées, le Laboratoire cantonal contrôle les denrées alimentaires, la propreté des équipements, le dispositif d'autocontrôle de l'entreprise, l'infrastructure et l'étiquetage. Lorsque des manquements mineurs sont constatés, l'entreprise reçoit une contestation, qui lui donne la possibilité de remédier au problème. Mais en cas de violation grave des prescriptions légales, le Laboratoire cantonal dépose une dénonciation pénale, ce qu'il a dû faire dans 105 cas en 2021 (2020 : 154 dénonciations).



## Bulletin hydrographique 2021 : niveaux records lors des crues estivales

Le Bulletin hydrographique 2021, qui vient de paraître, fournit des informations sur les précipitations et les niveaux d'eau enregistrés pendant l'année écoulée dans le canton de Berne.

Le mois de mai ayant été froid et pluvieux, le niveau d'enneigement est resté élevé à haute altitude. La forte hausse des températures début juin a provoqué une fonte des neiges massive. Les orages intenses qui se sont produits durant la deuxième quinzaine de juin puis les fortes précipitations intervenues pendant la première quinzaine de juillet ont fait de l'été dernier l'un des plus arrosés depuis le début des mesures. Le temps sec apparu en août a duré jusqu'à la fin de l'automne. En cumul annuel, les précipitations affichent des valeurs supérieures à la moyenne. La fonte des neiges et les abondantes précipitations de l'été ont entraîné une très forte hausse du niveau des eaux. Le lac de Thoune et les lacs du pied du Jura ont été particulièrement touchés. En juillet, le lac de Biemme a atteint la cote la plus élevée mesurée depuis l'achèvement de la deuxième correction des eaux du Jura au début des années 70. Le travail proactif de régulation des lacs a permis d'éviter des hausses plus importantes du niveau des eaux. Les prescriptions réglementaires, visant notamment à protéger les cantons situés en aval, ont néanmoins pu être respectées. Les abondantes précipitations ont également eu un fort impact sur le niveau des eaux souterraines, qui a battu des records en divers endroits. Avec la sécheresse automnale, ces niveaux ont reflué pour revenir à la fin de l'année à des valeurs fluctuant dans les fourchettes habituelles.

## Enquête sur le Blausee : la Commission de gestion demande une révision impérative de la surveillance

Il est urgent d'améliorer le dispositif de contrôle dans le secteur de l'extraction et des décharges et de clarifier la question de la surveillance. Dans la pratique, l'attribution des compétences et des responsabilités est trop souvent floue. C'est l'appréciation à laquelle aboutit la Commission de gestion dans son rapport d'investigation sur les événements en lien avec la carrière de Mitholz/Blausee. La commission a adopté ce rapport à l'unanimité et selon le calendrier prévu en vue de la session de printemps.

En septembre 2020, la Commission de gestion (CGes) du Grand Conseil a décidé d'ouvrir une enquête suite à la parution dans les médias d'articles concernant une élimination présumée non conforme de ballast ferroviaire évacué du tunnel de faite du Lötschberg dans le Kandertal. Elle a centré ses investigations sur les tâches et les compétences incombant au canton et sur la manière dont celui-ci les assume. La CGes vient de clore son enquête. Elle a évalué quelque 5000 pages de documents et entendu 52 personnes. Elle souhaitait en effet disposer d'un maximum d'informations afin de pouvoir avoir une vision complète du dossier. Sur la base de ces travaux, la CGes a adopté un rapport comportant huit recommandations. Elle y invite le Conseil-exécutif à lui rendre compte d'ici la fin de l'année de la manière dont il pense appliquer ses recommandations.

## Pas d'appréciation sur l'objet d'une procédure pénale en cours

La question de l'existence d'un lien de causalité entre les matériaux non autorisés déposés dans la carrière et la mort des poissons dans le Blausee suscite deux appréciations contraires. Plusieurs expertises indiquent des causes multiples. La CGes a pris connaissance de ces expertises et de leurs conclusions contradictoires. Toutefois, il était clair dès le départ pour la commission que ses investigations devaient porter sur le rôle du canton car c'est la tâche que lui confère la loi. La question de la responsabilité dans la mort des poissons fait actuellement l'objet d'une procédure pénale.

De multiples acteurs, des compétences mal définies. La Commission de gestion estime que des mesures s'imposent avant tout en ce qui concerne les contrôles dans le secteur de l'extraction et des décharges. Il est inacceptable que des matériaux non conformes puissent être déposés sur un site pendant une période prolongée sans que cela soit mis en évidence lors des contrôles, relève-t-elle dans son rapport. Si cela a pu se produire, c'est dû selon la CGes au nombre élevé d'acteurs impliqués, dont les compétences et les tâches ainsi que les interactions sont insuffisamment définies. Au vu de ses constatations, la CGes doute que chacun des acteurs connaisse précisément la nature et l'ampleur des tâches de contrôle qui lui incombent, ce qui a entraîné des lacunes dans l'exécution des lois et la réalisation des contrôles. La commission a eu l'impression que chaque organe de contrôle se reposait sur les autres et qu'aucun n'avait une vue d'ensemble et, a fortiori, n'assumait de responsabilité globale.

## Dispositif de contrôle à réformer d'urgence

La Commission de gestion estime qu'il est urgent de réformer le dispositif de contrôle actuel. Il faut délimiter les compétences et les responsabilités des différents acteurs afin d'établir quels organes sont compétents pour quels domaines et sous quelle forme, c'est-à-dire au final qui est responsable de l'exécution. La commission estime également que les contrôles doivent être pratiqués plus régulièrement et qu'il est impératif de pouvoir faire des contrôles non annoncés. Le canton joue un rôle déterminant dans le domaine de la surveillance et du contrôle des sites d'extraction : il lui incombe de coordonner, piloter et surveiller les différents acteurs (cantonaux, communaux et privés) ainsi que d'effectuer ses propres contrôles. Pour la commission, il y a là clairement des améliorations à accomplir.

## Extension des investigations à d'autres domaines

Sur la base de ses investigations, la Commission de gestion estime qu'il est nécessaire d'agir dans d'autres domaines également. Comme dans le secteur de l'extraction et des décharges, un grand nombre d'acteurs sont impliqués dans la surveillance des chantiers fédéraux, avec des interfaces pas toujours bien définies. Pour la CGes, il est important surtout de donner des moyens d'action aux organes de suivi environnemental de réalisation. La commission recommande en outre de mettre en place une permanence dans le domaine de la pêche hors des horaires de bureau, lorsqu'il faut faire intervenir du personnel spécialisé, par exemple pour organiser des pêches de sauvetage ou d'autres captures particulières ou pour procéder à une évaluation nécessitant une expertise technique.

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

## Non au nouveau modèle fiscal pour les véhicules routiers

Les électrices et les électeurs du canton de Berne ont refusé la modification de la loi sur l'imposition des véhicules routiers par 53.0 % des voix. L'impôt sur les véhicules à moteur restera donc fixé selon des modalités qui ne prennent pas systématiquement en compte les aspects écologiques.

Les Bernoises et les Bernois ont dit non à la modification de la loi sur l'imposition des véhicules routiers par 173'541 voix contre 154'001. Le taux de participation était de 44.5%.

La nouvelle loi aurait donné un avantage fiscal aux véhicules légers et peu polluants. Elle aurait en outre permis d'augmenter le produit de l'impôt sur les véhicules à moteur de 40 millions de francs. Ces recettes additionnelles auraient été entièrement compensées par une baisse des impôts cantonaux pour les personnes physiques. Suite à ce refus, les véhicules à moteur continueront d'être imposés exclusivement en fonction de leur poids, selon un barème qui avantage les véhicules lourds, lesquels sont en règle générale peu écologiques.

Le conseiller d'État Philippe Müller, directeur de la sécurité du canton de Berne, déplore ce résultat. Selon lui, une chance a été manquée : *"La nouvelle loi aurait été moderne, conforme au principe de causalité et équilibrée, mais aussi rationnelle écologiquement et économiquement parlant. L'allègement fiscal qu'elle prévoyait en faveur des contribuables bernois aurait renforcé l'attrait du canton comme lieu de vie et de travail, ce qui l'aurait rendu plus compétitif."*

Le Conseil-exécutif continuera de s'engager pour que le canton de Berne ait une action publique écologique et durable et qu'il offre des conditions d'implantation attractives.

UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND  
QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR  
AIDER UN ENFANT. — PYTHAGORE —

Châp.piss - Fotopix Bern/epix

**ELA**  
SUISSE | SCHWEIZ

Comme Zinédine Zidane, soutenez les  
enfants atteints par une leucodystrophie  
en Suisse !

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7



## Centres de retour cantonaux des optimisations, mais dans le cadre légal

**La Commission nationale de prévention de la torture a vérifié que les centres de retour cantonaux respectaient les droits humains et les libertés fondamentales. Elle était mandatée par la Direction de la sécurité, qui met à profit son rapport pour procéder à des adaptations dans ces centres, pour autant que cela soit judicieux, possible et surtout licite. La Direction de la sécurité ne saurait notamment déroger aux prescriptions légales définies par le parlement et par le peuple. Elle avait déjà entrepris des améliorations de son propre chef : les familles avec enfants et les femmes seules sont désormais hébergées à Enggistein dans des conditions adaptées à leurs besoins spécifiques, sans hommes seuls. Enfin, la Commission nationale de prévention de la torture estime que la situation n'est pas conforme aux droits de l'enfant, mais sans pouvoir indiquer concrètement quels droits seraient violés. Il s'agit donc plutôt d'une appréciation politique de la part des auteurs du rapport.**

La Direction de la sécurité (DSE) du canton de Berne a chargé la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) de vérifier que les centres de retour cantonaux respectent les droits humains et les droits de l'enfant. Elle remercie la commission pour ses travaux et met à profit ses recommandations pour entreprendre des optimisations, pour autant que cela soit judicieux, possible et surtout conforme à son mandat légal.

### Les prescriptions légales doivent être respectées

Toutes les personnes hébergées en centre de retour sont placées là parce qu'elles ont refusé de quitter la Suisse d'elles-mêmes, comme elles en avaient l'obligation depuis l'entrée en force de la décision de renvoi les concernant. Dans cette décision, les autorités fédérales établissent que ces personnes ont la possibilité de retourner dans leur pays et que cela peut être raisonnablement exigé d'elles. Elles ont donc été exclues de l'aide sociale et ont droit à une aide d'urgence sur demande si elles sont indigentes (art. 6 de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, Li LFAE). Le législateur comme le peuple ont clairement exprimé leur volonté que les personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi exécutoire quittent effectivement le pays. Les centres de retour sont donc conçus pour des séjours de courte durée, en vue du départ et non pas de l'intégration. C'est pourquoi ils ne proposent pas de mesures d'intégration. Les personnes devant regagner leur pays d'origine ne sont pas obligées de séjourner en centre de retour et peuvent se déplacer librement. La comparaison que la CNPT fait dans son rapport avec les établissements d'exécution judiciaire est donc incorrecte.

La Direction de la sécurité est tenue d'appliquer les prescriptions du législateur (parlement, peuple). Par exemple, il serait illicite que la DSE alloue aux bénéficiaires de l'aide d'urgence un pécule à dépenser librement en plus de l'aide d'urgence proprement dite (hébergement, repas et soins médicaux). Il serait également illicite d'héberger de manière générale des bénéficiaires de l'aide d'urgence dans des logements individuels (art. 16, al. 2, lit. a Li LFAE). La DSE, qui a pour mandat d'appliquer les prescriptions légales, n'est pas le bon destinataire pour de telles revendications de la CNPT. En outre, il est improbable que le législateur fédéral et le peuple

approuvent des changements dans ce sens.

En vertu des bases légales en vigueur, la DSE n'a pas non plus le droit de mettre en œuvre la demande de la CNPT d'accorder une occupation aux personnes hébergées en centre de retour. Dans l'ensemble de la Suisse, les personnes dont la demande d'asile a été rejetée par une décision exécutoire n'ont pas le droit d'exercer une activité lucrative ou une occupation (art. 43 de la loi fédérale sur l'asile, LAsi). Il n'existe pas non plus de majorité au niveau national en faveur de l'octroi de places d'apprentissage aux personnes dans cette situation.

### Conclusion politique

Si les propositions précitées de la CNPT contreviennent clairement à des normes concrètes du droit en vigueur, l'appréciation que fait la commission de la dignité des conditions d'hébergement est dépourvue d'ancrage juridique. La commission ne parvient pas à faire référence à des droits de l'enfant concrets qui auraient été violés. En effet, la commission dit aboutir à cette conclusion au vu de l'ensemble des facteurs mentionnés. Il s'agit donc d'une appréciation politique, et non juridique, que la DSE ne partage pas.

### Un centre d'hébergement pour les familles et les femmes à Enggistein, sans hommes seuls

A partir de la mi-février 2022, un centre réservé aux familles avec enfants et aux femmes seules sera mis en service. À l'origine, ce centre aurait dû se trouver à Bienne-Boujean, où de plus en plus de familles et de moins en moins d'hommes seuls étaient hébergés. Mais la ville de Bienne y étant défavorable, ce centre va être fermé. La structure destinée aux familles et aux femmes est établie dans la commune de Worb, sur le domaine Gutshof à Enggistein. Elle offrira une infrastructure adaptée autant que possible aux besoins des familles et des femmes seules (lieux d'apprentissage, possibilités de jeux, etc.). Les enfants qui y seront hébergés seront scolarisés à l'école obligatoire. La DSE a communiqué à ce sujet il y a un mois.

La Direction de la sécurité est particulièrement attentive aux besoins spécifiques des femmes. Le centre d'Enggistein n'accueillera pas d'hommes seuls. Des contraceptifs et des produits d'hygiène féminine continueront d'être remis gratuitement aux femmes.

Face à l'attitude défavorable du conseil municipal biennois, des contacts avaient été pris il y a plus d'un an avec la commune de Worb en vue d'établir le centre pour les familles et les femmes à Enggistein.

### Beaucoup de demandes déjà mises en œuvre

Plusieurs remarques de la CNPT concernant le fonctionnement des centres de retour cantonaux enfoncent des portes ouvertes. Par exemple, la Direction de la sécurité continuera de financer le matériel et les sorties scolaires des enfants des familles déboutées de leur demande d'asile ainsi que les trousseaux de leurs nouveau-nés et de leurs enfants en bas âge. Les enfants en âge scolaire auront toujours le droit d'aller à l'école dans des classes régulières. Des installations sanitaires séparées selon les sexes seront toujours mises à disposition. Les travaux de rénovation ont déjà été engagés là où cela était nécessaire. En ce qui concerne l'accompagnement spirituel des personnes frappées par une décision de renvoi, la convention conclue par la DSE avec les Églises réformées Berne-Jura-Soleure reste en vigueur. Les offres des organisations de bénévoles et des organisations ecclésiales destinées aux personnes hébergées dans les centres de retour seront toujours les bienvenues. L'assouplissement des mesures de protection contre le coronavirus

ouvre de nouvelles possibilités. Le personnel d'encadrement d'ORS est ouvert au dialogue avec les milieux de l'assistance et les résidents (comme le confirme le courrier du 11 janvier 2022 de l'association "Alle Menschen / Tous les êtres humains").

La Direction de la sécurité maintiendra néanmoins le contrôle des présences dans les centres de retour cantonaux (avec des assouplissements déjà en vigueur le week-end). Cela garantit que l'aide d'urgence est fournie uniquement aux personnes qui y ont effectivement droit. La société ORS est toujours chargée d'effectuer le contrôle des chambres, en respectant la sphère privée de manière appropriée. Cela permet d'éviter que des personnes inconnues passent la nuit dans les centres. Ces contrôles servent à assurer la sécurité publique et à protéger les personnes hébergées dans les centres.

### Capacités infrastructurelles et financières limitées

La CNPT recommande de limiter l'occupation des centres de retour cantonaux à 60% de leur capacité de base, mais cela est difficile voire impossible à mettre en œuvre en raison du manque de possibilités d'hébergement. Dans le domaine de l'aide d'urgence, le canton de Berne a des capacités infrastructurelles et financières très limitées. Il serait en outre illicite que des personnes qui ne remplissent pas leur obligation de quitter la Suisse bénéficient d'hébergements plus spacieux que les personnes requérantes d'asile ou réfugiées qui ont la perspective de pouvoir rester en Suisse et qui sont logées dans des hébergements collectifs de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration.

Les prescriptions anti-incendie de l'Assurance Immobilière Berne n'autorisent pas l'installation d'équipements de cuisine dans les chambres. Il n'appartient pas à la CNPT de définir de nouvelles normes en la matière.

Il en va de même de la proposition de la CNPT d'utiliser l'argent du contribuable pour dédommager les personnes frappées par une décision de renvoi pour le nettoyage de leurs toilettes. La Direction de la sécurité rejette cette suggestion.

La CNPT suggère de délivrer aux personnes ayant fait l'objet d'une décision de renvoi un document d'identité indiquant qu'elles sont domiciliées dans un centre de retour afin qu'en cas de contrôle de police elles ne risquent pas d'être amendées ou condamnées à la prison parce que leur statut au regard du droit de séjour n'est pas réglé. Cette proposition est en opposition avec la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Quadri (19.4545) en date du 12 février 2020. En effet, la condamnation à une amende pour cause de séjour illégal est du ressort des autorités de poursuite pénale. Un document d'identité ne changerait rien au fait que le séjour est illégal et qu'il est donc punissable. En conséquence, il ne serait d'aucune utilité pour les personnes concernées.

**PROBLÈMES DE COUPLE ?**  
L'alcool n'est pas la solution !

APPELEZ-NOUS !  
0800 105 105  
www.addictionsuisse.ch



ADDITION | SUISSE

